

# Tunisie : sur les traces de Bourguiba

LIVRE. L'essayiste et journaliste Bertrand Le Gendre livre une biographie hors norme de ce personnage historique clé de la Tunisie et du monde arabe. Un travail colossal.

*Par notre correspondant à Tunis, Benoît Delmas*



Publié le 23/04/2019 à 12h45



En 2019, Bourguiba est omniprésent. Son image et son héritage sont abondamment utilisés. En cette période politiquement instable, la figure du fondateur de la République tunisienne sert de boussole à une majorité de partis politiques. On loue « l'homme providentiel » qui a négocié l'indépendance avec Mendès-France puis Edgar Faure, le politique qui a placé l'éducation au cœur du projet national, l'homme qui a accordé aux femmes des droits impensables en 1956. En 2019, son portrait trônait au-dessus du podium installé à Monastir pour le congrès de Nidaa Tounes. Accolé à celui de Béji Caïd Essebsi, l'actuel président de la République. Même les islamistes d'Ennahda se réfèrent

Je m'abo...

Tous les contenus *du Point* en illimité

L'entrée de la Tunisie en démocratie libère l'histoire, la grande et la petite. Elle permet d'aborder frontalement, avec force sources, la statue érigée à la gloire de Bourguiba. De faire la part entre légendes, fantasmes et réalités historiques. Bertrand Le Gendre, ex-rédacteur en chef au *Monde*, auteur d'un excellent essai consacré à Flaubert, s'est attaqué au dossier Bourguiba. Il ne se contente pas de retracer le destin d'un bâtisseur, d'un féroce politique, d'un visionnaire éclairé qui s'est peu à peu transformé en président à vie avant d'être déposé par Ben Ali en 1987. Il l'écrit entre lumières et ombres.

### **Le voile, un « épouvantable chiffon »**

Le nom de Bourguiba demeure singulier, atypique, au fronton des héros des indépendances. Sitôt élu président de la République de Tunisie, la dotant d'une Constitution flambant neuve, il fixe deux caps : l'éducation et l'émancipation de la femme. « Personne ne lui demandait, en 1956, de remédier au statut de la femme musulmane », précise son biographe. Prenant de court la société, Bourguiba édicte un Code du statut personnel (CSP) : interdiction de la polygamie, divorce, mariage n'ayant lieu qu'avec le consentement des deux époux, maîtrise de la natalité... Le voile est qualifié « d'épouvantable chiffon ». Il n'ira pas jusqu'à édicter une loi pour l'interdire, misant sur « son abandon progressif ». Dans les années 1970, il tentera d'imposer l'égalité successorale. Le roi Fahd d'Arabie saoudite dira à l'émissaire : « Bourguiba est maître chez lui, mais je ne l'appuierai pas... » Driss Guiga, l'émissaire en question, expliquera : « la Tunisie n'avait pas d'argent, elle avait besoin de l'aide des Saoudiens et ne voulait pas les contrarier ». En 2017, Béji Caïd Essebsi remettra à l'agenda ce projet.

**À lire aussi** [Maghreb - Droits des femmes : le long chemin de l'égalité dans l'héritage](#)

### **L'éducation, la priorité absolue**

Au lendemain de l'indépendance, « la situation dont a hérité le jeune État est catastrophique », écrit Le Gendre, « sur 1 000 habitants, 847 ne savent ni lire ni écrire ». La scolarisation ne concerne que 41 % des garçons et 16 % des filles. En 1958, Bourguiba promet que d'ici dix ans 100 % seront scolarisés. Un défi faute d'infrastructures et d'enseignants en nombre suffisant. Le budget double de 58 à 71. Le nombre d'élèves passe de 200 000 à 800 000. Mahmoud Messadi, secrétaire d'État à l'Éducation nationale, « désislamise » l'enseignement. Le français est conservé à partir de la troisième année de primaire. Un choix pragmatique plus que politique : faute de maîtres arabophones en nombre suffisant, les enseignants français perdurent. Le Gendre n'idéalise pas les résultats de cette politique : « si la massification est méritoire », « 46 % des élèves abandonnent dès le primaire dans les années 1960 ».

### **Un président autoritaire puis « à vie »**

Dans les années 1970, la Tunisie connaît la crise. La société ne regarde plus son leader

président à vie. Les émeutes du pain, janvier 1984, ensanglanteront Tunis. Trois ans plus tard, le 7 novembre, Ben Ali accomplit son coup d'État médical : Bourguiba est jugé inapte à exercer ses fonctions par des médecins aux ordres du futur despote.

### **Les lignes de force passées et futures**

Tout autant que la figure de De Gaulle, que l'on sort rituellement pour les élections, celle de Bourguiba demeure contemporaine. Son style, son érudition, sa modernité (il a divorcé) en font un dirigeant à part dans le monde arabe. Les Tunisiens ne sont pas tous bourguibistes. Mais même ses opposants lui reconnaissent d'avoir mené le pays sur le sentier de l'éducation. En 1958, 16 % des filles étaient scolarisés. En 2019, les deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur sont des jeunes femmes. Et ça, c'est à Bourguiba qu'elles le doivent.

*Bourguiba*, de Bertrand Le Gendre. Éditions Fayard. 444 pages, 24 euros.

#### **EXTRAITS**

##### **L'Indépendance : les ruses de Bourguiba**

Ou comment Habib Bourguiba, fin francophone, se joue des usages républicains pour parvenir à ses fins : la fin du protectorat français en Tunisie. Passant de Pierre Mendès-France, qui a voulu instituer l'indépendance, à Edgar Faure.

« Tout devrait rapprocher Mendès France d'Edgar Faure qui, début 1955, prend en mains les négociations franco-tunisiennes. Le nouveau président du Conseil est le seul homme politique que Mendès France tutoie – ils se sont connus à la faculté de droit – et ils appartiennent tous deux au parti radical (centre gauche). Mais dans les faits, tout oppose l'ondoyant Edgar Faure et le raide Mendès France. Le premier excelle aux combinaisons politiques quand le second les combat. Faure n'a presque que des amis au Parlement où Mendès compte surtout des adversaires. Le profil d'Edgar Faure, que son prédécesseur considère comme un « homme de droite<sup>34</sup> », explique qu'il ait réussi là où Mendès France, l'homme de gauche, a échoué. Moins menacé par sa majorité, le nouveau président du Conseil peut faire aux Tunisiens des concessions que, pieds et poings liés, son prédécesseur leur déniait.

Le 21 avril 1954, Edgar Faure fait un geste auquel Mendès France s'était refusé. Il reçoit au vu et au su de tous Bourguiba à l'Hôtel de Matignon. Le Combattant suprême relate en termes imagés son arrivée, sous les flashes des photographes, au siège du gouvernement : J'avais comme garde du corps Béchir Zarg El Ayoun qui boitait et portait secrètement sur lui un revolver. Il était tout le temps sur le qui-vive, à dévisager les journalistes pour se rendre compte si quelque énergumène, animé de mauvaises intentions à mon égard, ne s'était pas glissé parmi eux. L'entretien en tête-à-tête avec Edgar Faure dura une heure et demi<sup>35</sup>.

Béchir Ben Yahmed, qui a conduit en voiture Bourguiba à Matignon, raconte que l'entrevue a

Edgar Faure ne l'a pas reçu dans son bureau mais dans celui de son directeur de cabinet, Jacques Duhamel. Autant Bourguiba avait été impressionné par Mendès – pas de familiarité – autant avec Edgar Faure... Il s'est mis à hurler en feignant de quitter la pièce : « Vous savez bien que c'est moi qui décide ! » Edgar Faure le poursuivait hors du bureau : « Monsieur le président, monsieur le président... » Quand Bourguiba est remonté dans la voiture pour repartir, il m'a dit : « Ça a marché... »<sup>36</sup>.

La colère feinte de Bourguiba a porté ses fruits. Quatre questions épineuses restaient en suspens entre les négociateurs. Conciliant, Edgar Faure proposait de couper la poire en deux. Refus catégorique de Bourguiba, convaincu que si le chef du gouvernement a pris le risque de le recevoir publiquement, il ne peut se permettre un échec. Bon prince, Bourguiba renonce à livrer le fond de sa pensée aux journalistes qui l'attendent au bas du perron, à savoir qu'Edgar Faure « a cédé sur toute la ligne<sup>37</sup> ». Il préfère se faire diplomate : « Nous avons passé en revue les points sur lesquels l'accord n'a pu encore se faire et nous avons essayé de dominer ces points de détail pour envisager une solution d'ensemble et songer surtout à l'avenir et aux relations qui doivent exister entre Français et Tunisiens<sup>38</sup>. »

Bourguiba, qui bouillait de ne pas participer directement aux discussions, peut faire la leçon aux négociateurs officiels, Ben Ammar, Slim et les autres. Sans lui, ces négociations, qui durent depuis neuf mois, seraient toujours au point mort. Dès le lendemain de son entrevue avec Edgar Faure, le terrain déblayé, les deux parties trouvent enfin un accord. Le 29 mai, ils paraphent le document qui entérine celui-ci.

Sa mission accomplie, enfin libre, le Combattant suprême peut rentrer triomphant à Tunis où l'attend une foule éperdue de reconnaissance. Le 3 juin, deux jours après son retour au pays, les deux gouvernements apposent officiellement leurs signatures au bas des conventions d'autonomie. Pour les Français : Edgar Faure et Pierre July, ministre des Affaires marocaines et tunisiennes. Pour les Tunisiens, Tahar Ben Ammar et Mongi Slim qui écrit son nom en arabe<sup>39</sup>. Le 9 juillet, les députés qui avaient refusé leur confiance à Mendès France cinq mois plus tôt ratifient à une très large majorité lesdites conventions, par 538 voix pour, 44 contre et 29 abstentions. Le 4 août, le Conseil de la République (le Sénat) les entérine également, par 253 voix contre 26 et 36 abstentions. Le 27 août, Lamine Bey les « scelle » à son tour. Elles entrent en vigueur. »

## **Bourguiba**

### **L'émancipation des Femmes**

En 1956, « personne ne lui demandait de remédier au statut de la femme musulmane ».

Pionnier en la matière, Bourguiba édicte un Code du statut personnel qui accorde aux tunisiennes des droits inédits et dans le monde arabe et dans le reste du monde.

« Personne ne lui demandait, en 1956, de remédier au statut de la femme musulmane. Il a pris seul la décision de la décoloniser, au rebours des attentes de la société, même si les élites modernistes, imprégnées de valeurs occidentales, dont il s'est entouré, l'approuvent. « Sans le préalable de l'évolution féminine, aucun progrès n'est possible<sup>1</sup> », est-il persuadé.

Le 28 décembre 1956 paraît au Journal officiel tunisien, sous la signature de Habib Bourguiba, le décret du 13 août 1956 « portant promulgation du statut personnel ». Ses cent soixante-dix articles sont précédés de la formule rituelle qui n'aura bientôt plus cours : « Louange à Dieu !

importantes et l'une des réformes les plus considérables qu'a connues le pays ». « Dans cent ans, dans mille ans, ajoute-t-il, l'histoire dira ce que l'édification de l'État tunisien [...] et la promotion de notre vie nationale auront dû à cette œuvre »<sup>2</sup>. Il a raison. Le nom de Bourguiba reste attaché à ce coup d'audace qui, au XXI<sup>e</sup> siècle, bénéficie encore à son pays.

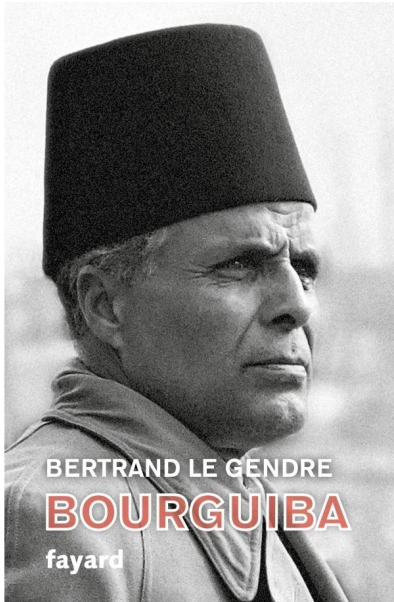
Un groupe de juristes autour d'Ahmed Mestiri, le secrétaire d'État à la Justice, a rédigé cette déclaration des droits de la femme tunisienne. Trois de ses articles sont révolutionnaires. L'article 3 : « Le mariage n'est formé que par le consentement des deux époux » et donc aussi, ce qui est nouveau, de la future épousée. L'article 18 : « La polygamie est interdite. » Et l'article 30 qui proscriit la répudiation : « Le divorce ne peut avoir lieu que par devant le tribunal. » Soucieux de ménager la sensibilité des Tunisiens les plus traditionnalistes, Mestiri était d'avis d'autoriser la polygamie si la première épouse y consentait. Refus de Bourguiba. Il « tenait à l'interdiction absolue<sup>3</sup> », témoigne l'ancien ministre.

Dans les faits, la polygamie est rare en Tunisie dans les années 1950 car elle coûte cher. Imprégné de valeurs occidentales, le bourgeois des villes, qui pourrait entretenir plusieurs épouses, ne la pratique pas non plus<sup>4</sup>. Pour justifier cette interdiction à laquelle il tient, Bourguiba recourt à un procédé qui lui est devenu familier : il en appelle au Coran contre le Coran, en l'occurrence à un verset qui en apparence justifie la polygamie : « Épousez comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes », mais qui, en pratique, la condamne : « Si vous craignez de n'être pas équitables, prenez une seule femme »<sup>5</sup>. Bourguiba ne cessera de critiquer la polygamie qui, bien que minoritaire en Tunisie, a eu cours bien au-delà de 1956. « À Ksar Hellal [...] quarante enfants de quatre mères différentes dans le foyer d'un père<sup>6</sup> ! » s'indigne-t-il en 1974.

Le coût de la polygamie limite son usage mais il pousse les maris désargentés à répudier l'épouse qui a cessé de plaire. Bourguiba n'a pas eu à chercher loin pour condamner cette déplorable habitude : « Ma grand-mère a été répudiée après avoir mis au monde ma mère. Un caprice de mon grand-père<sup>7</sup>... »

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1957 sans effet rétroactif, le code du statut personnel ne remet que partiellement en cause la prééminence de l'homme tunisien. Ainsi son article 23 : « La femme doit respecter les prérogatives du mari en tant que chef de famille et, dans cette mesure, lui doit obéissance. » Le code du statut personnel ne modifie pas non plus la règle qui, pour l'héritage, attribue à une fille la moitié de la part qui revient à un fils.

Au fil des années, Bourguiba fera évoluer ce code, veillant à améliorer l'égalité entre hommes et femmes<sup>8</sup>. Cependant, il n'a pas touché à l'inégalité successorale que le Coran prescrit en ces termes : « Quant à vos enfants, Dieu vous ordonne d'attribuer au garçon une part égale à celle de deux filles<sup>9</sup>. »



BERTRAND LE GENDRE  
**BOURGUIBA**  
fayard

### ✉ Newsletter internationale

Chaque mardi, recevez le meilleur de l'actualité internationale, et recevez en avant-première les exclusivités du Point.



## LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

- [Monde musulman : le long combat des femmes](#)
- [Tunisie : sous le soleil de Bourguiba, Essebsi renonce à la présidentielle](#)



## Contenus sponsorisés

**Taboola** Feed

Découvrez vite cette frappe en hommage au grand stratège Napoléon Bonaparte ! 10 € seulement !

Contenu sponsorisé

Société Française des Monnaies

La majorité des parieurs sportifs ne connaît pas cette astuce secrète !

Contenu sponsorisé

Datawin

Les 24 pays les plus riches et les plus pauvres d'Afrique

Contenu sponsorisé

Everdavchimn

Tous les contenus *du Point* en illimité



## Les 10 meilleures villes où s'expatrier

Contenu sponsorisé

Petit Futé

Elle met une tige de rose dans une pomme de terre et regardez ce qui se passe une semaine plus tard ! Fantastique !

Contenu sponsorisé

Trucs et Astuces

## Les 10 plats typiques de la gastronomie française

Contenu sponsorisé

Petit Futé

Votre pouce est-il long ou courbé ? Ceci peut en dire long sur votre personnalité !

Contenu sponsorisé

Truc et astuces

**EXCLUSIF.** Présidentielle : les propositions chocs de David Lisnard

## 1 Commentaire

Par CULHMAN le 24/04/2019 à 05:48

### Pour ceux qui aime l'Histoire

Quand la Tunisie était un protectorat Ottoman, le noble turque qui avait payé en avance ce poste, faisait une entrée triomphante dans Tunis... Maintenant regardez celle de Bourguiba c'est le même décorum !

(En souvenir d'une soirée a Ankara)



OFFRE EXCEPTIONNELLE  
POUR LA RENTRÉE

365 jours d'actualité à moitié prix !

Je m'abonne

Le Point



[Je m'abo...](#)

Tous les contenus *du Point* en illimité